



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
2026-6011

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2026 à 19 h, à la salle du conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de la dérogation mineure suivante.

Demande 2026-6011 : 111, rue Chéné - Zone 14-V

La demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'une démolition et reconstruction visé par la section 13 du règlement de zonage U-22, d'un bâtiment ayant presque les mêmes dimensions qu'auparavant à l'exception suivante, l'agrandissement de l'implantation de la fondation afin de permettre l'aménagement d'une descente d'escaliers au vide technique du bâtiment principal.

La demande vise à permettre reconstruction l'implantation dérogatoire par les points suivants :

- L'aire d'implantation de 61.5m² pour un coefficient d'emprise au sol (CES) de 22.2%
- Un empiètement jusqu'à 2.86m pour l'entrée du vide technique en cours arrière au nord-ouest
- Jusqu'à 1.87m pour le balcon avant en cours latérale au nord-est pour une marge règlement de 3m

Cette implantation contrevient aux dispositions contenues aux l'article 1.3.4 et 13.3.7 ainsi qu'à la grille de zonage prescrivant les usages et spécifications du Règlement de zonage U-22, à l'annexe qui fixent les normes comme suit :

- Coefficient d'emprise au sol de 20% de l'article 13.3.7 du règlement de zonage U-22
- En cours arrière de 5 mètres en incluant l'allègement de l'article 5.5.4 du règlement de zonage U-22 concernant les accès tel que les balcons et escaliers
- En cours latérale de 2 mètres en incluant l'allègement de l'article 5.5.4 du règlement de zonage U-22 concernant les accès tel que les balcons et escaliers

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Lisane Fuoco
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0
Courriel : dga@lac-simon.net

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le 30 avril 2026. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 17 avril 2026
À Lac-Simon

Lisane Fuoco
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe